



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 112915

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». L'étude préconise notamment de créer des licences 3 pluridisciplinaires (lettres-sciences-langues vivantes) dites d'enseignement général pour la formation des professeurs des écoles. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Les universités ayant pour mission d'assurer le renouvellement des professeurs de l'enseignement scolaire, le ministère chargé de l'enseignement supérieur, dans le cadre de l'expertise contractuelle de l'offre de formations, vérifie que l'établissement prévoit la préparation des étudiants, de la manière la plus efficace possible aux concours de la fonction publique et de l'enseignement mais également le devenir des étudiants en cas d'échec aux concours. L'arrêté du 23 avril 2002 relatif au cursus de licence encourage la pluridisciplinarité des formations de manière à offrir une meilleure préparation à la vie professionnelle, en particulier aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement. La pluridisciplinarité dans l'ensemble des cursus, qui favorise notamment la bivalence des futurs professeurs des écoles et des professeurs des lycées professionnels, doit permettre d'atteindre cet objectif de formation et de préparation au concours sans qu'il soit nécessaire de construire des cursus spécifiques tournés vers des savoirs de type et d'usage propédeutiques. Dans cet esprit, les universités mettent en place ces formations en cohérence avec l'architecture globale de leur offre d'enseignements mais sans schéma préétabli. Toutefois, conformément aux recommandations du rapport de la commission du débat national université-emploi, présidée par le recteur Hetzel, visant à assurer une plus grande lisibilité dans les intitulés des formations, tout en conservant de la souplesse dans les parcours, les universités sont invitées à inscrire leurs modules préparant aux métiers de l'enseignement soit dans des parcours de mentions de licences existantes dans le domaine des « sciences humaines », soit dans des mentions de licences intitulées « sciences fondamentales et appliquées » ou « sciences exactes et naturelles » si elles font partie du domaine « sciences et technologies ».

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112915

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12871

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1867